

REGLES GENERALES DE LA MARQUE NM



RGCP

Version: 01

Date d'application: 06 Mai 2014

IMANOR

Angle Avenue Kamal Zebdi et rue Dadi Secteur 21, Hay Riad-Rabat
Tél.: (+212) 537 57 19 51/48 Fax: (+212) 537 71 17 73
email : certification@imanor.ma URL : www.imanor.ma

Ce référentiel est la propriété exclusive de l'IMANOR

Table des matières

1- OBJET	2
2- PROPRIETE DE LA MARQUE NM	2
3- Gestion de la marque NM	2
4- Demandeurs du droit d'usage de la marque NM.....	3
5- Règles de référence à la marque NM	3
6- Usage abusif de la marque NM.....	4
7- Règles particulières	4
8- Gestion d'une application de la marque NM.....	4
9- Accords de coopération ou de reconnaissance.....	4
10- Confidentialité	4
11- Suspension ou retrait du droit d'usage de la marque NM	5
12- Contestation – Appels	5
13- Annulation du droit d'usage de la marque NM	5
14- Frais afférents au droit d'usage de la marque NM.....	6
15- Mise en application	6

1- OBJET

La marque NM atteste la conformité d'un produit (bien ou service) aux normes marocaines correspondantes. Le présent document fixe les Règles Générales de gestion de la marque NM par l'IMANOR en conformité avec la loi 12-06 et ses textes d'application.

2- PROPRIETE DE LA MARQUE NM

L'IMANOR est propriétaire de la marque NM conformément à la loi 12-06 et aux dispositions régissant la propriété industrielle au Maroc et à la convention de Paris pour la propriété industrielle ratifiée par le royaume du Maroc.

L'attribution du droit d'usage de la marque NM est prononcée au vu des résultats de l'instruction de la demande et des engagements souscrits par le demandeur conformément aux modalités définies dans les présentes Règles Générales et les Règles Particulières qui s'y rapportent.

Le droit d'usage de la marque NM est matérialisé par un certificat délivré au fabricant et il peut être retiré ou suspendu en tout temps si les exigences initiales qui ont prévalu lors de l'instruction de la demande ne sont plus respectées.

3- GESTION DE LA MARQUE NM

L'IMANOR est l'organisme de certification :

- Il attribue à la demande des fabricants, le droit d'usage de la marque NM conformément aux dispositions des présentes Règles Générales et des Règles Particulières concernées ;
- Il surveille, ultérieurement à l'attribution du droit d'usage de la marque NM, le maintien de la conformité des titulaires aux règles régissant la marque NM ;
- Il gère la marque NM conformément aux référentiels internationaux et européens régissant les organismes de certification des produits, notamment en matière d'impartialité et de compétence ;
- Il publie la liste des titulaires, et assure les actions de promotion collective de la marque NM.

3.1 COMITÉ CONSULTATIF

Pour chaque produit ou famille de produits, l'IMANOR met en place une instance consultative, appelée « Comité consultatif », siégeant au sein de l'IMANOR.

3.1.1 Composition

La composition du Comité consultatif présidé par l'IMANOR est fixée de manière à garantir l'impartialité et la compétence technique nécessaire à la gestion de la marque NM pour les produits ou familles de produits concernés.

Les membres du Comité consultatif sont désignés par l'IMANOR.

3.1.2 Attributions

Le Comité consultatif donne son avis sur :

- le projet des Règles Particulières et les révisions des Règles Particulières approuvées ;
- Le traitement des appels.

3.2 LABORATOIRES D'ESSAIS

La réalisation des essais le cas échéant est sous-traitée par l'IMANOR à des laboratoires d'essais jugés compétents sur la base des normes pertinentes. Les laboratoires sous-traitants sont désignés au niveau des Règles Particulières de certification.

4- DEMANDEURS DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM

Le demandeur du droit d'usage de la marque NM doit être une entité juridique qui souhaite obtenir le droit d'usage de la marque NM pour un produit ou gamme de produits et qui s'engage sur la maîtrise de la qualité de celui-ci. Il demande le droit d'usage de la Marque pour une ou plusieurs unités de fabrication.

Est considéré comme unité de fabrication le lieu où le produit présenté à la marque NM est fabriqué et/ou assemblé. C'est également le lieu où les essais d'autocontrôle et les prélèvements sont réalisés.

Le demandeur ne doit pas présenter à la marque NM des produits contrefaits ou fabriqués en dehors de l'unité ou des unités de fabrication couverte(s) par la demande de certification. L'IMANOR se réserve le droit de vérifier la correspondance entre les matières premières ou composants, et le produit fini.

5- REGLES DE REFERENCE A LA MARQUE NM

L'exercice du droit d'usage de la marque NM sur les produits concernés est strictement limité aux produits pour lesquels il a été accordé, c'est-à-dire à des produits dûment définis en provenance d'usines dûment définies.

Le titulaire du droit d'usage de la marque NM doit réserver la désignation commerciale des produits certifiés à ces seuls produits et tout changement de désignation commerciale de ces produits doit faire l'objet d'une demande adressée à l'IMANOR, en respectant les dispositions prévues dans les présentes Règles Générales et les Règles Particulières aux produits concernés.

Le titulaire peut utiliser la marque NM sur les documents techniques, commerciaux et publicitaires pour les produits admis à la marque NM.

De plus, le contenu de ces documents ne doit pas prêter à confusion sur la nature des produits pour lesquels le droit d'usage de la marque NM a été attribué.

L'acquisition de la marque NM ne dégage pas la responsabilité du titulaire vis-à-vis des tiers par rapport à la conformité de ses produits certifiés à la réglementation.

6- USAGE ABUSIF DE LA MARQUE NM

Un titulaire qui fait référence à la marque NM sans respecter les conditions définies au chapitre 4 des présentes Règles Générales, ou quiconque qui utilise la marque NM sans en avoir le droit se trouve dans un état d'usage abusif de cette marque.

L'usage abusif de la marque NM donne lieu à une poursuite judiciaire par l'IMANOR dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

7- REGLES PARTICULIERES

Pour chaque produit ou famille de produits, l'IMANOR fixe des Règles prises en application des présentes Règles Générales qui précisent les conditions dans lesquelles la marque NM peut être délivrée aux demandeurs et apposée sur les produits concernés.

8- GESTION D'UNE APPLICATION DE LA MARQUE NM

La gestion d'une application de la marque NM implique la réalisation des activités suivantes :

- Mise en place du comité consultatif visé à l'article 3.1 ;
- Elaboration des Règles Particulières tels que définis à l'article 6 ;
- Sélection des laboratoires d'essais sous-traitants ;
- Promotion de l'application concernée de la marque NM ;
- Instruction des demandes de droit d'usage de la marque NM ;
- Suivi des titulaires de la marque NM.

9- ACCORDS DE COOPERATION OU DE RECONNAISSANCE

L'IMANOR peut conclure des accords de coopération ou de reconnaissance avec d'autres organismes certificateurs.

Les dispositions de ces accords remplacent ou complètent celles des Règles Particulières, sans préjudice des autres dispositions qui demeurent applicables. Les dérogations éventuellement nécessaires sont fixées par l'IMANOR.

10- CONFIDENTIALITE

Le personnel de l'IMANOR, et celui travaillant pour le compte de l'IMANOR, notamment les auditeurs et experts techniques, les comités consultatifs, ainsi que les laboratoires

d'essais sous-traitants, sont tenus au secret professionnel et à la confidentialité de toutes les informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de la marque NM.

11- SUSPENSION OU RETRAIT DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM

Dans le cas où il s'avère que le titulaire ne remplit plus les conditions définies dans les présentes Règles Générales et les Règles Particulières, la décision de l'IMANOR peut être :

- soit un avertissement de suspension ou de retrait du droit d'usage de la marque NM ;
- soit la suspension ou le retrait du droit d'usage de la marque NM.

La suspension du droit d'usage de la marque NM a pour effet de priver, pour une durée ne dépassant pas six (6) mois, le titulaire de l'usage de ce droit. Le retrait du droit d'usage de la marque NM annule le droit d'usage de la marque NM pour le produit considéré.

En cas d'avertissement de suspension ou de retrait du droit d'usage de la marque NM, l'IMANOR fixe un délai à l'expiration duquel une décision de suspension ou de retrait est prise s'il est constaté que l'un ou plusieurs motifs qui sont à l'origine de la décision d'avertissement existent toujours.

La suspension ou le retrait du droit d'usage de la marque NM peut également avoir lieu à la demande du titulaire.

L'organisme doit cesser immédiatement toute référence à la marque NM aussitôt qu'il est avisé par l'IMANOR de la suspension ou du retrait du droit d'usage de la marque NM. Tout usage de la marque NM après sa suspension ou son retrait, est considéré abusif, et expose l'organisme concerné aux dispositions de l'article 5 des présentes Règles.

12- CONTESTATION – APPELS

Le demandeur ou titulaire peut contester un rapport d'audit ou d'essais le concernant sur la base d'éléments justificatifs. Toute contestation reçue par l'IMANOR est enregistrée, et les actions appropriées sont engagées. Les décisions sont prises par l'IMANOR et communiquées au requérant.

Par ailleurs, un demandeur/titulaire peut faire appel par écrit d'une décision prise à son encontre, dans un délai de deux semaines à compter de la date de la notification de cette décision. La suite réservée à l'appel est décidée par l'IMANOR après consultation du comité consultatif concerné.

13- ANNULATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM

Le droit d'usage de la marque NM est annulé automatiquement dans les cas où la ou les normes auxquelles sont soumis les produits cessent d'être applicables, ou lorsque les Règles Particulières sont supprimées. Le délai et conditions de la suppression sont fixés par l'IMANOR et communiqués aux titulaires concernés.

14- FRAIS AFFERENTS AU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM

Les frais afférents au droit d'usage de la marque NM sont fixés dans les Règles particulières.

15- MISE EN APPLICATION

Les présentes Règles Générales sont applicables dès leur approbation.

Rabat, le : 06 Mai 2014